

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

IPSIS

Siège : ZAC PARISUD
58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Exercice clos le 31 décembre 2024

ARÉCOM

EXPERTISE AUDIT CONSEILS
37 rue des Trois Moulins
77000 MELUN

SLG EXPERTISE

10 rue Pergolèse
75116 PARIS

IPSIS

ZAC PARISUD

58 boulevard Maurice Faure

77380 COMBS LA VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'Association IPSIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **IPSIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **IPSIS** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IPSIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 3 juin 2025

Les Commissaires aux comptes

SLG EXPERTISE

Signé par Arnaud Bernard
Le 17/06/2025

ID: tx_dDBXxAzozey



représenté par
Arnaud Bernard

Associé

**ARECOM Expertise Audit et
Conseils**



représenté par
Yannick Blanchard Delorme

Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2024	Net au 2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	160 032	159 259	773	2 497
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 293 439	-	1 293 439	1 293 439
Constructions	14 309 746	10 225 978	4 083 767	4 152 160
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 142 510	1 324 415	1 818 095	1 091 716
Autres immobilisations corporelles	978 613	747 848	230 765	219 194
Immobilisations corporelles en cours	-		-	629 362
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	13 256	13 256	-	-
Créances rattachées aux participations			-	-
Prêts	213 155	40 000	173 155	257 405
Autres immobilisations financières	75 050	9 301	65 749	60 149
Total I	20 185 801	12 520 058	7 665 743	7 705 922
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	65 994	17 589	48 404	48 097
Avances et acomptes versés sur commandes	4 404		4 404	27 154
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	718 480	118 522	599 958	640 599
Autres créances	1 007 731		1 007 732	915 987
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	2 628 440		2 628 440	2 564 518
Disponibilités	6 335 192		6 335 192	5 131 773
Charges constatées d'avance	122 604		122 604	25 789
Total II	10 882 845	136 111	10 746 734	9 353 916
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	31 068 645	12 656 169	18 412 476	17 059 837

IPSIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Bilan Passif	2024	2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852	1 847 852
Première situation nette établie	1 847 852	1 847 852
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecart de réévaluation		
Réserves	7 836 969	6 866 758
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>6 076 872</i>	<i>5 128 639</i>
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	4 421 225	3 559 163
Réserve de trésorerie	222 524	222 524
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	1 433 123	1 346 953
<i>Dont autres réserves</i>	<i>1 760 097</i>	<i>1 738 119</i>
Report à nouveau	- 2 142 292	- 2 550 518
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>640 467</i>	<i>841 030</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 423 683	1 578 437
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>737 414</i>	<i>1 073 535</i>
Situation nette (sous-total)	8 966 212	7 742 529
Subventions d'investissement	27 554	49 642
Provisions réglementées	598 331	487 331
Total I	9 592 097	8 279 502
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	178 957	169 320
Fonds dédiés à l'investissement	1 494 859	1 502 227
Total II	1 673 816	1 671 547
PROVISIONS		
Provisions pour risques	235 000	205 000
Provisions pour charges	17 897	29 897
Total III	252 897	234 897
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 068 704	5 065 105
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	19 979	11 336
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 092	308 147
Dettes fiscales et sociales	1 444 647	1 441 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 722	29 520
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	9 523	18 685
Total IV (1)	6 893 666	6 873 891
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 412 476	17 059 837

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Compte de résultat

	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	2 269	2 473
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	2 269	2 473
Ventes de prestations de services	3 742 496	3 518 854
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 742 496	3 518 854
Produits de tiers financeurs	12 171 212	11 928 459
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	12 171 212	11 928 459
Subventions	96 512	72 174
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	200 696	275 318
Utilisation des fonds dédiés	235 696	325 215
Autres produits	7 045 702	6 724 992
<i>Dont complément de rémunération TH</i>	6 035 512	5 704 547
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	803 007	774 407
Total I	23 494 583	22 847 484
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	509 933	464 873
Variation des stocks	-4 422	15 302
Autres achats et charges externes	3 838 255	3 427 065
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	798 802	795 969
Salaires et traitements	10 484 730	10 231 704
Charges sociales	4 481 133	4 400 199
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	807 818	684 890
Dotations aux provisions	132 947	248 309
Reports en fonds dédiés	37 965	145 280
Autres charges	863 223	791 479
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	803 007	774 407
Total II	21 950 383	21 205 069
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 544 199	1 642 415

IPSIS**Comptes annuels**

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Compte de résultat

	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	233 659	162 757
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	45 181
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	233 659	207 938
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	257 136	228 393
Autres charges financières		
Total IV	257 136	228 393
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-23 477	-20 455

3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 520 722	1 621 960
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 590	55 540
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	22 590	55 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	473
Sur opérations en capital	8 629	18 589
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	111 000	80 000
Total VI	119 629	99 062
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-97 039	-43 523
Total des produits (I+III+V+IX+VI)	23 750 831	23 110 961
Total des charges (II+IV+VI+VII)	22 327 148	21 532 524
EXCEDENT OU DEFICIT	1 423 683	1 578 437
<i>Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>737 414</i>	<i>1 073 535</i>

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 423 683	1 578 437
REPRISE DE RESULTAT N-2	157 334	65 608
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	1 581 017	1 644 045
Dont Résultat gestion propre	686 269	504 902
Dont Résultat gestion contrôlée	894 748	1 139 143

ANNEXE DES COMPTES AGREGES IPSIS 2024

Crée en décembre 1985, IpSIS, association à but non lucratif, œuvre depuis 38 ans à l'élaboration de projets et à la gestion d'établissements ou services ayant pour objectif de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de tous les actes de la vie courante.

L'association se propose de conseiller, de soutenir et d'accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne en situation de handicap, psychique et/ou sensoriel et/ou en difficulté sociale, sanitaire, éducative, concernée par la question de l'intégration sociale et/ou professionnelle. Elle veille aux conditions de vie des populations vieillissantes en proposant la création et /ou la gestion d'établissements ou services adaptés à leurs besoins.

IPSIS gère les établissements suivants :

	Places	Gestion Contrôlée	Gestion Fonds Propres
<u>Siège Social</u> <u>IPSIS - SIEGE SOCIAL</u> 58, boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE <u>IPSIS - SIEGE ADMINISTRATIF</u> 25, rue de la Petite Duranne 13100 AIX-EN-PROVENCE		QP/FDS	VIE ASSOCIATIVE
<u>Section - Enfance</u> <u>Ile-de-France</u> <u>MELANIE 77</u> 10, avenue Saint-Germain des Noyers 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES <u>MELINA</u> 18, rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES <u>RETSEA 93</u> 39, rue du Breuil 93140 BONDY	50 44 99	S.E.S.S.A.D. S.A.A.A.I.S. S.E.S.S.A.D.	
<u>Section - Adulte</u> <u>Ile-de-France</u> <u>ELISA 77</u> 41, rue du Valengelier 77500 CHELLES <u>ELISA SENART</u> 58, boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE	82 104	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION
<u>Grand Est</u> <u>ELISA 51</u> 12, rue Maurice Halbwachs 51100 REIMS	59	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
<u>Occitanie</u> <u>ELISA 30</u> Z.A. Mas des Abeilles 690, rue Maurice Schumann 30000 NÎMES <u>ELISA 31</u> 18 bis, route de Gratentour 31140 PECHBONNIEU	86 65	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION
<u>Paca</u> <u>ELISA 13</u> Parc de la Duranne Impasse de la Draille 13793 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03 <u>OPEN PROVENCE</u> 570, avenue Augustin Fresnel 13100 AIX-EN-PROVENCE <u>ELISA 84</u> 6, avenue de la Gloriette 84000 AVIGNON	84 55 25	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. PERIMETRE DES COMPTES AGREGES

Le périmètre de l'association n'a pas évolué au cours de l'exercice 2024. Il convient de noter le regroupement des S.E.S.S.A.D. Selia 93 et Roselière sur le nouvel établissement appelé Retsea 93.

2. FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2024

2.1 - Les travaux réalisés

Cette année est marquée par la rénovation des restaurants ainsi que des halls d'accueil des E.S.A.T.

E.S.A.T. Elisa 13

L'enveloppe des travaux pour la cuisine, le restaurant, les vestiaires et le hall s'élève à 800 K€.

Ces travaux ont été financés par la souscription auprès de la Société Générale d'un emprunt à taux fixe de 4,11 %, amortissable sur 10 ans. Garantie Sogama à hauteur de 50 %. Signé en 2023, l'emprunt a été débloqué en janvier 2024.

Les travaux ont démarré en août 2023 et ont été terminés en janvier 2024 pour une ouverture du restaurant le 12 février.

E.S.A.T. Elisa 30

Les travaux ont été réalisés durant la période estivale. Le renouvellement de certains équipements en cuisine ainsi que la rénovation de la salle de restaurant et du hall d'accueil sont supportés par le Budget Principal de l'Action Social.

Le mobilier et des équipements du restaurant sont impactés sur le Budget Annexe de Production et de Commercialisation.

E.S.A.T. Elisa Sénart

La pose d'une verrière entre le hall et le restaurant ainsi que la mise en place qu'un point d'accueil en salle pour les clients ont été réalisés en octobre 2024.

Rénovation de l'E.S.A.T. Elisa 31

Les travaux ont été réalisés durant la période estivale. Un Crédit Non Reconductible pour 130 K€ alloué en 2020 finance l'intégralité de la rénovation des ateliers ainsi que du hall d'accueil.

S.E.S.S.A.D. Retsea 93

Arrêté N° 2024-30 du 23 février 2024 portant l'autorisation de regroupement, de globalisation des capacités et relocalisation des S.E.S.S.A.D. Selia 93 et Roselière sur le Retsea 93.

Pour rappel, La signature pour l'achat du bien à BONDY a eu lieu le 25 octobre 2023. L'acquisition du bien s'élève à 581 K€. Le bâtiment sera financé intégralement par la plus-value du bien de LIVRY-GARGAN vendu le 21 mars 2025.

Les travaux ont débuté le 30 octobre 2023 et se sont terminés le 09 août 2024. Les fonds dédiés à l'investissement pour 200 K€ viendront en atténuation de l'impact des dotations aux amortissements sur immobilisations.

La visite de conformité effectuée par l'A.R.S. 93 a eu lieu le 18 septembre 2024.

2.2 - Rachat d'un emprunt Dexia

En date du 05 juillet 2024, l'association a été informée que DEXIA avait cédé un de nos emprunts à LA BANQUE POSTALE.

L'association a racheté l'emprunt DEXIA N°MON278039EUR le 10 octobre 2024.

Pénalités (6 %) du rachat anticipé du solde restant dû : 22 K€,
Solde de l'emprunt remboursé : 359 K€.

2.3 - C.P.O.M.

Occitanie

Le Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens a démarré le 1^{er} janvier 2025.

Grand-Est

Les négociations entamées ont repris en 2023. A ce jour l'association ne dispose pas d'un calendrier en vue prochaine contractualisation.

2.4 - Mesures sociales

Les oubliés du Ségur

Au Bulletin Officiel Santé N° 2024/14 du 28 juin 2024, a été publiée l'instruction N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024.

Les oubliés du Ségur bénéficient à ce titre d'une revalorisation salariale. L'accord est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. L'association a procédé dès juillet 2024 à la mise œuvre de cette mesure ainsi que sa rétroactivité.

Mutuelle T.H.

En application de la Loi « Plein Emploi » du 18 décembre 2023, l'IpSIS a procédé à la mise en place d'un contrat de complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble des personnes accompagnées à compter du 1^{er} juillet 2024 avec l'organisme INTEGRANCE, gestionnaire du contrat de prévoyance T.H. de l'ensemble de nos E.S.A.T. Ce dispositif est financé en intégralité sur le Budget Annexe de Production et de Commercialisation.

3. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

3.1 - Principes Comptables

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2024 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC n°2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ; complété du règlement ANC n° 2022-02
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2 - Changement de méthode comptable et de présentation

Aucun changement de méthode comptable et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler, à l'exception de la vente du bien immobilier du S.E.S.S.A.D. Selia 93 situé au 42, avenue du Maréchal Leclerc - 93190 LIVRY GARGAN réalisée le 21 mars 2025.

Prix de vente :	828 K€
V.N.C.	232 K€

3.5 - Organisation comptable

IpSIS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est centralisée au Siège Social de l'IpSIS.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (E.S.A.T., S.E.S.S.A.D, etc.).

3.6 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés...) sont gérés par le Siège Social.

Au 31 décembre 2024, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers consolidés de l'association.

3.7 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable** : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires Aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **Le résultat de la gestion contrôlée** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2024, celui de l'année 2022).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	1 423 683	1 578 437
Reprise du résultat antérieur	157 334	65 608
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 581 017	1 644 045
dont résultat effectif sous gestion propre	686 269	504 902
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	894 748	1 139 143

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024						
Etablissement	par dossier comptable	par établissement	Fonds Propres	Gestion Contrôlée	Reprise de résultat N-2	
					N	Résultat effectif
C.P.O.M. - Région PACA						
E.S.A.T. Elisa 13 Bpas	-131 112	28 979	160 091	-131 112	104 175	-26 937
E.S.A.T. Elisa 13 Bapc	160 091					
E.S.A.T. Elisa 84 Bpas	-89 297	-124 281	-34 985	-89 297	0	-89 297
E.S.A.T. Elisa 84 Bapc	-34 985					
E.S.A.T. Open Provence Bpas	123 002	182 549	59 547	123 002	92 539	215 541
E.S.A.T. Open Provence Bapc	59 547					
C.P.O.M. - Région OCCITANIE						
E.S.A.T. Elisa 30 Bpas	4 559	-64 497	-69 056	4 559	-6 307	-1 748
E.S.A.T. Elisa 30 Bapc	-69 056					
E.S.A.T. Elisa 31 Bpas	-53 640	27 850	81 490	-53 640	0	-53 640
E.S.A.T. Elisa 31 Bapc	81 490					
C.P.O.M. - Région GRAND EST						
E.S.A.T. Elisa 51 Bpas	32 937	145 194	112 257	32 937	-33 073	-136
E.S.A.T. Elisa 51 Bapc	112 257					
C.P.O.M. - Région ILE DE FRANCE						
E.S.A.T. Elisa 77 Bpas	59 636	159 134	99 498	59 636	0	59 636
E.S.A.T. Elisa 77 Bapc	99 498					
E.S.A.T. Elisa Sénart Bpas	-1 968	217 572	219 540	-1 968	0	-1 968
E.S.A.T. Elisa Sénart Bapc	219 540					
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	10 029	10 029	0	10 029	0	10 029
S.A.A.A.I.S. Mélina	57 780	57 780	0	57 780	0	57 780
S.E.S.S.A.D. Retsea 93	717 229	717 229	0	717 229	0	717 229
Siège Social						
F.D.S. - Gestion Contrôlée - GC.GC.GC	8 258	66 145	0	8 258		8 258
F.D.S. - Fonds Propres - FP.FP.FP.	57 887		57 887			
Total	1 423 683	1 423 683	686 269	737 414	157 334	894 749
Reprise de résultat N-2			0	157 334		
Résultat			686 269	894 748	Nombre de mois :	12
Résultat économique consolidé			1 581 017			

4. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

4.1 - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. L'IpSIS est en conformité avec la réglementation pour ses constructions (méthode dite des composants).

Prêts et autres immobilisations financières : Ce poste comprend une avance preneur dans le cadre du contrat de crédit-bail pour un montant de 256 K€. Elle est remboursée au rythme du contrat de crédit-bail concernant l'E.S.A.T. Elisa 30 (2011-2026) - (cf Point 5.1 - Engagements hors bilan - crédit-bail).

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Détail des Immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	261 213		101 182		160 031
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des Immobilisations Incorporelles	261 213	0	101 182	0	160 031
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 293 439				1 293 439
Constructions et agencements générales	13 966 340		31 547	374 953	14 309 746
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	2 588 245	789 529	419 369	184 106	3 142 511
Autres immob. corporelles	1 063 640	85 727	170 753		978 613
Immobilisations en cours	629 362			-629 362	0
Total des Immobilisations corporelles	19 541 026	875 255	621 669	-70 303	19 724 310
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	13 256				13 256
Prêts & autres immob.financ.	366 855	5 600	84 249		288 205
Total des Immobilisations Financières	380 110	5 600	84 249	0	301 461
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	20 182 350	880 855	807 100	-70 303	20 185 802

(1) Remboursement TVA sur immobilisation 70,3 K€

4.2 - Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 30 ans (L)
Agencements, installations	5 à 10 ans (L)
Matériels	3 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 5 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	5 à 10 ans (L)

Amortissement des immobilisations

Détail des amortissements (en €uros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	258 717	1 724	101 182		159 259
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des amortissements	258 717	1 724	101 182	0	159 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	0				0
Constructions et agencements générales	9 814 180	494 954	31 547	51 609	10 225 978
Instal. Tech. Mat & Out. Ind.	1 496 529	239 091	411 204		1 324 416
Autres immob. corporelles	844 445	72 049	168 646		747 848
Immobilisations en cours	0			0	0
Total des amortissements	12 155 155	806 093	611 397	51 609	12 298 242
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	12 413 872	807 818	712 579	51 609	12 457 501
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances	13 256				13 256
Prêts & autres immob. financ.	49 300				49 300
Total des dépréciations	62 555	0	0	0	62 555
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	12 476 428	807 818	712 579	51 609	12 520 058

4.3 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Etat des créances

✓ Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée lorsque leur valeur est inférieure à leur coût d'acquisition.

✓ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif circulant**Etat des créances**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	13 256		13 256
Prêts	213 155	85 927	127 228
Autres	75 050		75 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	718 480	599 958	118 522
Autres	1 007 731	1 007 731	
Charges constatées d'avance	122 604	122 604	
Total	2 150 276	1 816 220	334 056

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

84249

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	2 525
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	570 487
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	573 012

4.5 - Fonds propres avec ou sans droit de reprise

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852				1 847 852
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	6 866 759		970 210		7 836 969
Report à nouveau (1)	-2 550 518	1 578 437		1 170 210	-2 142 291
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>841 030</i>	<i>1 073 535</i>			<i>1 914 565</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 578 437	-1 578 437	1 423 683		1 423 683
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 073 535</i>	<i>-1 073 535</i>	<i>737 414</i>		<i>737 414</i>
Situation nette	7 742 530	0	2 393 893	1 170 210	8 966 212
Subventions d'investissement	49 642			22 088	27 554
Provisions réglementées	487 332		111 000		598 332
TOTAL	8 279 502	0	2 504 893	1 192 298	9 592 097

(1) Dont 200,000 € affecté en fonds dédiés à l'investissement

4.6 - Les provisions réglementées

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS				-
Amortissements dérogatoires				-
Provision spéciale de réévaluation				-
Autres provisions réglementées	487 331	111 000	-	598 331
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	487 331	111 000	-	598 331

4.7 - Les provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	205 000	75 000	45 000	235 000
Pensions et obligations similaires				
Autres provisions pour risques et charges	29 897		12 000	17 897
TOTAL	234 897	75 000	57 000	252 897

4.8 - Les fonds dédiés

LES FONDS DEDIES correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE	DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements						
E13BP	101 277		5 865			95 412
E30BP	153 952		49 054			104 899
E31BP	190 000		14 635			175 365
E51BP	149 448		12 742			136 705
E77BP (1)	412 889		62 779		200 000	550 109
EB4BP	71 742		1 659			70 083
S3A77	8 554					8 554
OPNBP	13 508					13 508
S93	0					0
SENBP	200 858		51 930			148 929
SROSE	200 000				-200 000	0
R93			8 705		200 000	191 295
TOTAL	1 502 228	0	207 368	0	200 000	1 494 859
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations						
EB4BP	1 100	5 129	1 100			5 129
E13BP	1 413	6 369	1 413			6 369
E77BP	2 887	8 474	2 887			8 474
E51BP	14 681	5 722	8 261			12 142
OPNBP	60 636		11 065			49 572
E30 BP	35 543		543			35 000
E31 BP	50 000	5 358				55 358
SENBP	3 060	6 913	3 060			6 913
TOTAL	169 319	37 965	28 328	0	0	178 956
TOTAL GENERAL	1 671 547	37 965	235 696	0	200 000	1 673 814

(1) Affectation réserve d'investissement

4.9 - Etat des dettes**Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	5 068 704	377 416	4 691 288
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)			
Avances et acomptes reçues	19 979	19 979	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 092	348 092	
Dettes fiscales et sociales	1 444 647	1 444 647	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 722	2 722	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	9 523	9 523	
TOTAL	6 893 666	2 202 379	4 691 288

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 800 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 796 402

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	129 530
Personnel - congés à payer	623 161
Personnel - autres charges à payer	19 502
Etat charges à payer	
Autres charges à payer	
Total	772 193

4.10 - Contribution volontaire en nature**Contributions volontaires en nature**

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0	0
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	0	0

Les contributions volontaires en nature sont non significatives et leur valorisation n'apporte pas une meilleure compréhension de l'activité.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 - Engagements hors-bilan

Crédit-Bail immobilier

L'information ci-après est présentée en milliers d'euros :

informations estimées compte tenu notamment des taux variables	Date début	Date de fin	Loyers payés (1)		Loyers restant à payer			
			de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Total à payer
ELISA 30	2011	2026	92	1 204	92	87		179
TOTAL			92	1 204	92	87	0	179

Engagement indemnité de Fin de Carrière

Les modalités de l'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont en conformité avec la « méthode des unités de crédit projetées », méthode communément reconnue pour ce type d'évaluation.

Les principales hypothèses de calcul utilisées en 2024 sont les suivantes :

- Ancienneté prise en compte : Uniquement au sein de l'IpSiS
- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 2,5 % pour l'ensemble du personnel (ce taux prend en compte les projections en matière de glissement-vieillesse-technicité, ainsi que d'augmentation de la valeur du point)
- Taux de charges sociales : 50 %
- Le turnover a été considéré comme faible
- Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se basent sur l'observation des départs à la retraite récents combinés à l'effet du relèvement progressif de l'âge minimum de départ à la retraite.

Le montant total de l'engagement I.F.C. s'élève à 725 K€ au 31 décembre 2024.

5.2 - Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2023 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 288 K€.

5.3 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2024 se décomposent de la manière suivante :

- Personnel des établissements 157 (160 en 2023)
- Travailleurs Handicapés 593 (554 en 2023)

5.4 - Honoraires du Commissaire Aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice 2024, facturé au titre du contrôle légal des comptes 2024 s'élève à 61 K€ T.T.C.

5.5 - Engagement donné et reçu

En 2023, IpSiS a souscrit deux emprunts. Le premier pour 650 000 € et le second pour 800 000 €. Sogama s'est portée caution à hauteur de 50% des emprunts souscrits. Le solde dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1 326 547,91 €.

5.6 - Répartition des Dotations- G.R.T.H. et Prestations de services par région

PRODUITS DES DOTATIONS - GRTH - PRESTATIONS					
REGION ILE-DE-FRANCE	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2024	TOTAL 2023
E.S.A.T. Elisa 77	1 210 503	1 086 077	767 220	3 063 800	2 980 208
E.S.A.T. Elisa Sénart	1 473 283	1 289 829	808 240	3 571 352	3 284 314
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	950 748	0	0	950 748	929 663
S.A.A.A.I.S. Mélina	1 221 038	0	0	1 221 038	1 167 145
S.E.S.S.A.D. Retsea 93	2 113 817	0	0	2 113 817	2 066 937
Total	6 969 389	2 375 907	1 575 460	10 920 756	10 428 268
REGION GRAND-EST	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2024	TOTAL 2023
E.S.A.T. Elisa 51	878 726	735 171	507 744	2 121 641	2 057 279
Total	878 726	735 171	507 744	2 121 641	2 057 279
REGION PACA	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2024	TOTAL 2023
E.S.A.T. Elisa 13	1 069 788	888 833	603 732	2 562 353	2 599 871
E.S.A.T. Elisa 84	399 883	286 833	96 743	783 459	695 631
E.S.A.T. Open Provence	633 233	183 862	163 121	980 216	1 068 325
Total	2 102 904	1 359 528	863 596	4 326 028	4 363 827
REGION OCCITANIE	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2024	TOTAL 2023
E.S.A.T. Elisa 30	1 257 651	882 860	373 163	2 513 674	2 417 950
E.S.A.T. Elisa 31	962 541	682 046	424 802	2 069 389	1 857 549
Total	2 220 192	1 564 906	797 965	4 583 064	4 275 499
Cumul	12 171 212	6 035 512	3 744 765	21 951 489	21 124 873

G.R.T.H. : Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés.